

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL
COMTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI 2025

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : LAPORTE Patrick

Le compte-rendu de la séance du 21.03.2025 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Acquisition de biens immobiliers

Dans le cadre du projet de récréation d'un café – restaurant dans la Commune, un ensemble immobilier constitué des deux maisons mitoyennes du 10 et 12 place de l'église a été identifié comme permettant l'installation d'un tel établissement. La viabilité financière devra cependant être étudiée plus avant pour préciser la nature de l'activité à y implanter : café – restaurant, café-bar, café associatif. Ce choix déterminera les travaux à réaliser, sachant qu'en tout état de cause l'état actuel de ces bâtiments nécessite une intervention. La commune pouvant toujours y réaménager des logements.

Ces biens sont proposés à la vente au prix de 10 000 € pour la maison du 10 place de l'église, et 60 000 € pour celle du 12 place de l'église. La commune pouvant bénéficier d'une subvention de l'État à hauteur de 40 %, le maire propose d'approuver le projet d'acquisition de ces deux bâtiments.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 2 Abstentions : 0

2 Acquisition de l'étang de Montsour

Les propriétaires actuels de l'étang de Montsour ne pouvant assumer les travaux de mise aux normes, ont proposé à la commune de le lui céder pour la somme de 1 000 €. Le coût des travaux indispensables à la réouverture de la route départementale est évalué à 220 000 €. Compte tenu des subventions pouvant nous être attribuées, le reste à charge pour la commune est estimé à 120 000 €. La remise en état de la RD 100 étant à la charge du département.

Persuadé de l'intérêt qu'il y a à conserver ce patrimoine qui contribue à l'attractivité de notre commune et auxquels les habitants sont très attachés, le maire demande l'autorisation d'acquérir l'étang de Montsour au prix de 1 000 €.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL
COMTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI 2025

3 Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté

Les statuts de Haute-Corrèze Communauté doivent être mis à jour compte-tenu d'une nouvelle compétence relative à la création, la gestion et l'exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire. Le conseil municipal approuve la modification statutaire.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Adhésion de Haute Corrèze Communauté à l'EPAGE Dordogne-Rhue

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe les élus sur la mise en place de l'EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) qui a pour missions principales la restauration et la protection des milieux aquatiques. L'accord des communes étant nécessaire, il propose de donner un avis favorable.

Résultats du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 3

5 Centre de gestion – mission complémentaire

Le centre de gestion de la Corrèze propose une nouvelle prestation permettant d'accompagner les communes dans le suivi des dossiers de retraite des agents qui sont devenus particulièrement complexes. Cette prestation suppose une délibération favorable du Conseil municipal.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Clôture de la séance à 21h.

Prochaine réunion du CM prévue samedi 20 septembre, 10h.

Le secrétaire de séance,


Patrick LAPORTE.

Le maire,




Jean-Pierre DELBÈGUE.